

COMMUNAUTE de COMMUNES

du SUD ARTOIS

Budget Principal

DELIBERATION 2020-054 du 23 juin 2020

du Conseil Communautaire
concernant l'approbation du Compte de Gestion
dressé par Madame ADAMSKI Michèle, Receveur

L'an deux mil vingt, le mardi 23 juin à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 12 juin 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Nombre de membres en exercice : 88

Nombre de suffrages exprimés : 74

Date de la convocation des Membres : 12 juin 2020.

Présents : Mmes P. TARD, C. DUMORTIER, I. ENGRAND, M. GARIN, E. GARRET, C. MEGRET, E. COTTEL, V. THIEBAUT, A.M. BARBIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, D. TABARY, F. LETURCQ, Ch. LECTEZ, E. DROMART, S. MANNECHEZ, G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX.

MM B. DE REU, B. DOBOEUF, F. TAMAYO, B. ROUSERE, J.J. COTTEL, A. DHAMEC, A. LEJOSNE, J. MAURER, B. VAILLANT, G. BOURY, R. LELEU, B. BRONNIART, J. WEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, B. CAILLE, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLED, E. BIANCHIN, P. VISENTIN, G. DUE, F. SELIER, J.P. WISSOCQ, J.C. DERUE, O. HOUPLAIN, Ph. LEFORT, M. FOULON, D. TABARY, D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, M. FLAHAUT, J.L. TABARY, D. BASSEUX, D. DHOUILLY, B. HIEZ, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, P. WELELE, F. CARON, J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM, J.L. DESCAMPS, D. BEDU, Th. ROUCOU, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J.M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

M. G. ALEXANDRE, absent et excusé, a été suppléé par Mme A. LEFEBVRE,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le conseil communautaire

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare à l'unanimité des membres présents et représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait, délibéré, publié, affiché, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 23 juin 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COLLE



Le Président

Jean-Jacques COLLE



2020-054 du 23/06/2020

Approbation Compte de gestion 2019

Budget principal.